



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 29 septembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4 (information), 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 19h30 et levée à 22h30.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.4), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'au 0.4), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 0.4), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 6.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.8) **Beure :** M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Oriane DELAGUE **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER) **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER (jusqu'au 5.4), Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thisse :** Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (jusqu'au 2.5) **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Guericq CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET, Mme Sylvie WANLIN, **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Busy :** M. Alain FELICE **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY **François :** M. Eric PETIT **Montfaucon :** Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Saône :** Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT

Secrétaire de séance : M. André AVIS

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, MP. MARQUIS, S. RUTKOWSKI, MJ. BERNABEU, T. BIZE, E. BRIOT, YM. DAHOUI, C. DEVESA (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 6.2), C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 0.3), Y. POUJET, S. WANLIN, M. ZEHAF (à partir du 3.9), B. ASTRIC (jusqu'au 2.5), A. FELICE, P. GUILLAUME, C. DEMOLY, E. PETIT, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, S. GAUTHEROT.

Mandataires : Y. GUYEN, B. ANDREOSSO, JY. PRALON, A. PARIS, E. MAILLOT, C. LIME, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.1), D. POISSENOT (jusqu'au 6.2), D. DARD, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), P. CURIE, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI (à partir du 3.9), D. JACQUIN (jusqu'au 2.5), JP. MICHAUD, C. BOTTERON, G. GALLIOT, O. DELAGUE, P. HANUS, C. BITSCHENE, Y. DELARUE.

Délibération n°2014/002590

Rapport n°2.1 - Voie en site propre gare Viotte - Témis - Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « réduire la pollution pluviale » de l'Agence de l'Eau RMC

**Voie en site propre gare Viotte - Témis -
Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets
« réduire la pollution pluviale » de l'Agence de l'Eau RMC**

Rapporteur : Jean-Paul MICHAUD, Vice-Président

Commission : Mobilités

| Inscription budgétaire | |
|--|---|
| BP 2014 et PPIF 2014-2018 "AP /CP Voie en site propre Temis-Campus-Gare Viotte" (recettes) Budget annexe Transports | Montant de l'AP: 10,04 € Montant de l'opération : 2,06 M€ maximum (subvention de 50 %, dans la limite d'1 M€) |

Résumé :

Ce rapport présente les projets d'aménagements relatifs aux eaux pluviales envisagés sur le linéaire de la voie en site propre du Transport en Commun entre la gare Viotte et le pôle d'échange Temis. Ils consistent à infiltrer le maximum d'eaux de ruissellement pour réduire les rejets en station d'épuration.

Dix sites ainsi que six stations pourraient ainsi recueillir l'eau venant d'au maximum 78 500 m² de surface imperméabilisée sur les 107 000 m² du site propre. Leur coût sera au plus de 2 M€. Il peut être aidé jusqu'à 50 % par l'agence de l'Eau qui est donc sollicitée à hauteur de 1 M€.

Le nombre de sites aménagés sera ajusté en fonction des résultats de l'appel à projets.

I. Contexte

Dans le prolongement du terminus tramway de la Gare Viotte, le réseau de bus urbain se modernisera par la création d'une voie en site propre d'une longueur de 4,5 km qui reliera la gare Viotte au pôle scientifique et technique Temis, via le campus universitaire de la Bouloie. Ce site propre permettra d'apporter un gain d'accessibilité substantiel à cette partie du territoire de l'agglomération, caractérisée par la présence d'équipements majeurs (grands équipements sportifs, Caserne Vauban en cours de réhabilitation, Campus universitaire...) et de l'un de ses principaux pôles d'échanges (Temis).

II. Etudes et travaux envisagés sur le site propre TCSP

L'Agence de l'Eau RMC a lancé un appel à projets pour pouvoir développer des techniques de rétention à la source permettant ainsi de réduire les volumes d'eau collectés dans les réseaux d'assainissement. En effet, lors de fortes pluies, les réseaux peuvent déborder et entraîner la pollution vers le milieu naturel. Bien que les techniques classiques (bassins d'orage, mise en séparatif...) aient fait leur preuve, face à l'augmentation de l'imperméabilisation des sols, ces techniques restent insuffisantes.

Dans le but de participer à la réduction de l'imperméabilisation des sols et d'apporter un caractère plus urbain au projet, il est proposé que le site propre réponde à cet appel à projets.

L'objectif est, par une récupération des eaux pluviales et une infiltration sur site, d'éviter leur rejet au réseau public et leur traitement par la station d'épuration. Cela répond à la fois à l'évolution de la réglementation en matière de collecte et de traitement des rejets et à une meilleure maîtrise du système face à la pluviométrie effectivement rencontrée et elle-même susceptible de changer à l'avenir. L'assainissement pluvial du site propre s'appuie donc sur les principes suivants :

- respecter les écoulements naturels,
- stocker l'eau à la source,
- favoriser l'infiltration,
- stocker les volumes issus de pluies fortes et de la répétition d'épisodes pluvieux.

Différents sites susceptibles de répondre à cet objectif ont été identifiés sur l'ensemble du tracé en tenant compte de la topographie des lieux, des caractéristiques du sol et de son occupation ainsi que de leur situation vis-à-vis de l'infrastructure et des réseaux à prévoir. Ils font appel à plusieurs techniques alternatives de type jardin de pluie, bassin, noues qui permettent de donner une fonction hydraulique à un ouvrage (une station de bus), un lieu (un parvis ou une placette), un élément de paysage (dolines, espaces verts d'alignement).

Pourraient ainsi être aménagés dans le cadre du projet :

- 10 sites répartis tout au long du site propre (bassins, tranchées filtrantes ou noues),
- 6 stations avec casiers de stockage sous quais,

Chaque aménagement pourra recueillir les eaux d'une surface allant de 3 000 à 12 800 m². Les volumes utiles sont calculés pour amortir une pluie de période de retour 10 ans (*mais avec des durées de pluie critique variable selon les sites*).

Au total, la surface collectée pourrait être de 78 500 m², ce qui représente 80 % de la surface du futur site propre (~ 107 000 m²) et 5 fois la surface nouvelle imperméabilisée dans le cadre du projet. Ces aménagements, même réalisés en partie seulement, apporteront donc une amélioration y compris à la situation actuelle. Leur coût varie de 85 000 à 190 000 € par aménagement.

Le dossier de demande de subvention développe les caractéristiques de chaque ouvrage, en les détaillant et les justifiant, ainsi que les mesures de surveillance, d'entretien et d'exploitation qui seront à mettre en œuvre ultérieurement.

III. Modalités de financement et démarches

Le dossier présenté auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée l'est pour l'ensemble des sites. Il sera néanmoins indiqué qu'une partie seulement d'entre eux pourraient être réalisée, pour tenir compte à la fois de leur faisabilité définitive (notamment au regard des contraintes foncière ou patrimoniale) ; de leur efficacité (rapport coût / gain hydraulique) et des possibilités financières du projet global du site propre dans lequel ils s'inscrivent. La CAGB prendra ainsi en charge, toujours dans le cadre du projet global du site propre, les financements qui ne seraient pas acquis

Le coût global de ces aménagements sera donc au maximum de 2,06 M€, avec une aide de l'Agence de l'Eau sollicitée et attendue à hauteur de 50 % dans la limite de 1 M€ d'aide par projet (l'enveloppe dédiée à cet appel à projet par l'Agence de l'eau est de 15 M€). Le dossier sera déposé dès ce mois de septembre 2014.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve, dans le cadre du projet de voie en site propre du Transport en Commun entre la gare Viotte et le pôle d'échange Temis, la réalisation en tout ou partie des aménagements relatifs aux eaux pluviales envisagés sur le linéaire, pour un montant maximum de 2,06 M€,
- approuve la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, à hauteur de 50 % et pour un montant de 1 M€ d'aide dans le cadre de l'appel à projet lancé pour développer des techniques de rétention à la source,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer un dossier de demande de subvention et effectuer l'ensemble des démarches et actions relative à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le - 7 OCT. 2014